

Séance du 19 juillet 2019

---

<u>Date de convocation :</u> 12/07/2019	L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf juillet à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS (Maire)
<u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 15	<b>Sont présents:</b> Françoise PONS, Patrick PISTRE, Olivier ALBERT, Agnès CHEMSEDDOHA, Claude CULIE, Richard FABRES, Christine GAILLARD, Régis GRANIER, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Sonia VAREILLES, Michel CALS, Michel PERALES
<u>Présents :</u> 12	
<u>Représentés :</u> 1	<b>Représentés:</b> Delphine COMBES par Françoise PONS
<u>Votants:</u> 13	<b>Excusés:</b> <b>Absents:</b> Etienne DUPAS, Sandrine LEMONNIER
	<b>Secrétaire de séance:</b> Patrick PISTRE

---

Ordre du jour :

- Subventions aux associations
- Révision des tarifs
- Avenant contrat de travail
- Restructuration du réseau AEP - demande de subvention
- Rénovation partielle du toit de l'église - demande de subvention
- Achat et vente de parcelles
- Informations et questions diverses

Le compte rendu du 22 mai 2019 est approuvé à la majorité (12 pour - 1 abstention)

Mme PONS demande que le point suivant soit rajouté à l'ordre du jour :

- Prise en charge de la part famille du transport scolaire complément 2018/2019

Le conseil à l'unanimité accepte d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

**N°DE 2019 049**

**Objet: Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Bernard MOULIN-RIBERPREY, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations.

Les Conseillers Municipaux, présidents d'une association ou membres du conseil d'administration, sortent de la salle et ne prennent part ni aux débats, ni au vote pour l'association dans laquelle ils occupent une fonction.

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION	Vote
Sté de pêche AAPPMA	200.00	12 pour - 1 contre
Basket Club Vabrais M. FABRES Président est sorti de la salle	400.00	11 pour - 1 contre
Caminaires de Gijou M. PISTRE Président est sorti de la salle	400.00	7 pour - 5 abstentions
CINECRAN	540.00	unanimité
Comité des Fêtes de Vabre	1 100.00	unanimité
Société musicale (enfants de Vabre) Eveil Roquecourbain	400.00	unanimité

Foyer rural de Vabre M. PISTRE Président est sorti de la salle	700.00	unanimité
La Marelle	700.00	6 pour – 4 abstentions – 3 contre
Les mercredis du Clausel	700.00	unanimité
PALOUMA	700.00	unanimité
SAPV – fonctionnement	700.00	9 pour - 3 abstentions
SAPV – animation	374.00	
SAPV – subvention exceptionnelle (14/07) M. CALS Président est sorti de la salle	500.00	
Société de chasse	400.00	9 pour - 2 abstentions - 2 contre
UCAV	700.00	unanimité
Vabre Passion Collections	400.00	unanimité
Sidobre-Montagne XV	2 000.00	11 pour – 1 abstention – 1 contre
Amicale des Pompiers de Brassac	100.00	12 pour - 1 abstention
Foyer socio éducatif Collège Brassac	200.00	9 pour - 3 abstentions - 1 contre
Les Resto du Coeur	100.00	9 pour – 2 abstentions – 2 contre
Vallée du Gijou	150.00	11 pour - 1 abstention - 1 contre
<b>TOTAL</b>	<b>11 464.00</b>	

### **N°DE 2019 050**

#### **Objet: Révision des tarifs de la cantine**

Madame le Maire présente au conseil les modifications tarifaires concernant la cantine municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **Fixe**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, comme suit les tarifs :

<b>Cantine municipale</b>	<b>Prix en Euros</b>
Repas du soir	5.10
Repas locataires, enseignants, employés municipaux	9.20
Repas abonnés	10.40
Repas ouvriers – de passage	12.40
Petit déjeuner	3.80
Boisson	0.80
Repas enfants (cantine scolaire)	3.50
Repas enfants de la crèche	3.50
Repas à emporter ou vendus à l'ADMR	7.15

### **N°DE 2019 051**

#### **Objet: Révision des tarifs de la garderie**

Madame le Maire présente au conseil les modifications tarifaires concernant la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité :

- **Fixe**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, comme suit les tarifs :

<b>Garderie</b>	<b>Prix par heure</b>
1 enfant	2.35€
2 enfants présents de la même famille	4.25 € (2.35+1.90)
3 enfants présents de la même famille	5.80€

	(2.35+1.90+1.55)
Enfant supplémentaire	1.55€

- **Rappelle** que ce tarif est forfaitaire et dégressif en fonction du nombre d'enfant de la même famille fréquentant la garderie

**N°DE 2019 052**

**Objet: Révision des tarifs de la laverie**

Madame le Maire présente au conseil les tarifs concernant la laverie. Elle précise que ces tarifs n'avaient pas évolués depuis le 01/09/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Fixe** les tarifs de la laverie comme suit :

Laverie	Prix au kg
Linge lavé séché (1kg)	5.85
Linge lavé, séché, repassé (1kg)	8.75
Linge repassé (1kg)	4.65
Couette synthétique 1 personne (forfait)	7.50

**N°DE 2019 053**

**Objet: Tarif eau assainissement du 01/10/2019 au 30/09/2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-1

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité :

- **Fixe** le prix de l'eau et de l'assainissement comme suit :

<b>Abonnement annuel au réseau d'eau potable</b>	<b>88,00 €</b>	Quatre-vingt-huit euros par an
<b>Consommation &lt; 400 m3</b>	<b>1.51 €/m3</b>	Un euro et cinquante-et-un cents par m3 consommé jusqu'au 399ème mètre cube compris
<b>Consommation &gt; ou = 400 m3</b>	<b>1.35 €/m3</b>	Un euro et trente-cinq cents par m3 consommé à partir du 400ème mètre cube
<b>Redevance assainissement</b>	<b>1.30 €/m3</b>	Un euro et trente cents par m3 consommé
<b>Branchement au réseau d'eau potable ou d'assainissement</b>	<b>650.00 €</b>	six cent cinquante euros le branchement
<b>Reprise de concessions</b>	<b>90,00 €</b>	Quatre-vingt-dix euros

- **Précise** que ces tarifs sont applicables pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020

- **Rappelle** que le branchement au réseau d'eau potable ou d'assainissement est limité à cinq mètres linéaires.

**N°DE 2019 054**

**Objet: Tarif remplacement compteur d'eau**

Madame le Maire rappelle qu'il appartient aux intéressés de protéger leur compteur d'eau en cas de gel. Elle propose de modifier le prix de remplacement d'un compteur d'eau gelé comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité :

- **Fixe** à compter du 1er octobre 2019, comme suit le tarif :

	<i>Prix</i>
Remplacement compteur d'eau suite au gel	145.00 €

### **N°DE 2019 055**

#### **Objet: Révision des tarifs de transport d'eau**

Madame le Maire rappelle qu'en période de sécheresse, la commune de Vabre dépanne les écarts, qui souffrent du manque d'eau potable pour leurs besoins domestiques, de la commune voir des communes voisines dans la mesure où ces communes ne peuvent prendre en charge ce service et sur demande express.

Le matériel de transport d'eau de notre commune nous permet de transporter et de livrer 6000 litres d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité décide :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

1 – pour les habitants de la commune non raccordés au réseau d'eau potable communal :

- **De fixer à 80,00 euros par rotation la livraison de 6000l d'eau potable ;**
- **De fixer à 70,00 euros par rotation toute livraison inférieure à 6000l** (capacité de la réserve inférieure à 6000l, accès dangereux pour un véhicule chargé).
- **De maintenir le tarif "Forfait réservoir inaccessible" à 155€** par jour d'intervention,
- précise que ce tarif "réservoir inaccessible" sera facturé uniquement si les conditions ne permettent pas l'accès direct au réservoir,

2 – pour les habitants extérieurs à la commune

- **De fixer à 155,00 euros par rotation toute livraison d'eau potable d'une capacité maximale de 6000 litres.**

3- pour la location du camion avec la cuve et avec chauffeur

- **De fixer le tarif location camion poids lourd avec cuve alimentaire vide et avec chauffeur : 75 euros l'heure (toute heure commencée étant due).**

### **N°DE 2019 056**

#### **Objet: Révision des tarifs des matériels de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire présente au conseil les modifications tarifaires concernant les matériels de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil, à la majorité,

- fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme suit les tarifs :

<b>Matériels Salle polyvalente</b>	<b>Prix en Euros</b>
Caution	45,00
Table + tréteaux + 2 bancs ou 10 chaises	5,00
Chaise supplémentaire	0,50
Forfait transport – livraison pour résidents de la commune (du lundi au vendredi hors jours fériés)	15,00
Estrade petite (non montée)	60,00
Estrade petite (montée)	95,00
Estrade grande (non montée)	90,00
Estrade grande (montée)	150,00
Déplacement - Forfait chargement village	30,00

- Prix du KM au-delà du village (A/R)	2.50
Prestations annexes effectuées par les employés communaux (à l'heure)	21,00

### **N°DE 2019 057**

#### **Objet: Tarif droit de place**

Madame le Maire présente au conseil les modifications tarifaires concernant les droits de place sur la place du village.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

- fixe à compter du 01/01/2020 les droits de place comme suit :

Emplacement pour gros camion : 15 €uros par jour de présence  
(Exemple camion d'outillage)

Marché

\* Abonnement annuel sans électricité : forfait 20 €uros l'année

\* Abonnement annuel avec électricité : forfait 35 €uros l'année

\* Droit de place occasionnel 5 €uros par jour de présence (branchement électrique inclus)

- Précise que les abonnements annuels sont forfaitaires.

### **N°DE 2019 058**

#### **Objet: Tarif piscine municipale**

Madame le Maire présente au conseil les modifications tarifaires concernant la piscine pour la saison prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité,

- = **fixe**, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, comme suit les tarifs :

Entrées	Enfants à partir de 6 ans	Billet couleur blanche	2.00 €
	Adultes	Billet couleur bleue	3.00 €

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 6 ans mais **obligatoirement accompagnés par un adulte payant l'entrée ou abonné.**

Abonnement	Enfants à partir de 6 ans	Carte couleur beige	10.00 €
	Adultes	Carte de couleur verte	18.00 €

Abonnement valable pour 7 jours, consécutifs ou non.

Demi-tarif pour les colonies, groupes organisés et surveillés (sous réserve de prévenir le maître-nageur 48h à l'avance ; par groupe organisé il s'agit de centre de loisirs, de foyer rural ou de MJC)

Entrée gratuite pour les scolaires par groupes organisés et surveillés (prévenir le maître-nageur 48 H à l'avance).

### **N°DE 2019 059**

#### **Objet: Ecole - Avenant au contrat de travail**

Mme Françoise PONS propose au Conseil le renouvellement du contrat d'engagement à durée déterminée de Madame Amélie REDON. L'avenant porte sur :

- La prolongation du contrat du 13 août 2019 au 12 août 2020

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de prolonger le contrat d'engagement à durée déterminée de Mme REDON Amélie jusqu'au 12 août 2020 ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant.

### **N°DE 2019 060**

#### **Objet: Procédure de mise en place des périmètres de protection autour du captage de brugayrolles autorisant la production d'eau potable - demande de subvention**

M. Claude CULIE informe le conseil municipal qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau ADOUR GARONNE et du Conseil Départemental pour la mise en place des périmètres de protection autour du captage de Brugayrolles.

Le montant des études de la tranche 1 s'élève à 12 810 € HT

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Sollicite** l'Agence de l'eau ADOUR GARONNE l'octroi d'une subvention la plus importante possible;
- **Sollicite** le Conseil Départemental l'octroi d'une subvention la plus importante possible ;

### **N°DE 2019 061**

#### **Objet: Rénovation partielle toiture de l'Eglise - demande de subvention**

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du FDT. Elle présente le projet de rénovation des toits des 2 chapelles et du local poubelle.

#### **Travaux**

Toiture chapelles et local poubelle	10 432,70 €HT
	-----
<b>Total HT</b>	<b>10 432,70 € HT</b>

#### **Plan de financement**

<b>Subvention Département FDT (35%)</b>	<b>3 651,00 €</b>
Autofinancement	6 781,70 €
<b>Total HT</b>	<b>10 432,70 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Sollicite** une subvention de 3 651,00 € auprès du Conseil départemental au titre du FDT
- **Approuve** le plan de financement indiqué ci-dessus.

### **N°DE 2019 062**

#### **Objet: Vente parcelle AD 211**

Madame le Maire rappelle au conseil que lors du conseil du 22/05/2018, le conseil s'était prononcé en faveur de la vente à la SARL COURRECH HYDRO d'une partie de la parcelle AD81 nécessaire à la construction de la passe à poissons.

Suite au passage du géomètre, la SARL COURRECH HYDRO se propose d'acquérir la parcelle AD 211 (partie de la parcelle AD81) d'une superficie de 3a55ca.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** de vendre à la SARL COURRECH HYDRO la parcelle cadastrée AD 211 d'une superficie de 3a55ca
- **Fixe** le prix de vente à cinq cents euros (500 €)

- **Fixe** les conditions à la vente comme suit :
  - Aménager le cheminement d'accès depuis le virage de la route goudronnée de la zone artisanale, avec de la pierre concassée sur 20 cm au minimum,
  - Poser une barrière à l'entrée du cheminement d'accès, à 10 ml en retrait du virage de la route de la zone avec cadenas (cadenas fourni par la mairie),
  - En fin de travaux d'aménagement de la passe à poisson, le cheminement sera rendu propre et praticable,
  - L'entretien du dit chemin d'accès, et le maintien en bon état sera à la charge de la SARL COURRECH HYDRO, jusqu'à l'exécution des travaux de la nouvelle station d'épuration par la commune de Vabre ou la communauté de communes.
- **Autorise** Mme le Maire à signer l'acte et tous documents nécessaires à cette opération

#### **N°DE 2019 063**

#### **Objet: Achat des parcelles AB481 et AD86**

Madame le Maire informe le conseil que le tribunal de commerce a accepté notre proposition d'acheter les parcelles AB 481 et AD 86 appartenant à l'EURL PAYET, société en cours de liquidation judiciaire. Le prix est fixé à cinq mille cinq cent euros (5 500€).

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'achat des parcelles :
  - cadastrée section AB n°481 d'une superficie de 10a37ca
  - cadastrée section AD n°86 d'une superficie de 50a56ca
- **Fixe** le prix d'achat de ces 2 parcelles à cinq mille cinq euros (5 500€)
- **Autorise** Mme le Maire à signer l'acte tous documents nécessaires à cette opération.

#### **N°DE 2019 064**

#### **Objet: Achat des parcelles AD186 et AD188**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'intérêt d'acquérir les parcelles AD186 et AD 188 appartenant à la SARL ROUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir les parcelles
  - section AD n°186 d'une superficie de 1a28ca
  - section AD n°188 d'une superficie de 14caappartenant à la SARL ROUX
- **Fixe** le prix d'achat à un euros (1 euros),
- **Précise** que l'acte sera établi sous la forme administrative,
- **Autorise** M. Patrick PISTRE à signer l'acte et toutes pièces nécessaires à cette opération.

#### **N°DE 2019 065**

#### **Objet: Vente parcelle AD191**

Madame le Maire fait part de la proposition de M. ROUX, représentant la SARL ROUX, d'acquérir la parcelle AD191 d'une superficie de 6a19ca.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** de vendre à la SARL ROUX la parcelle cadastrée AD n°191 d'une superficie de 6a19ca
- **Fixe** le prix de vente à un euros (1€)
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

## N°DE 2019 066

### Objet: Prise en charge de la part famille du transport scolaire complément 2018/2019

Madame le Maire informe le conseil que 2 familles se sont installées sur la commune au cours de l'année et ont demandé le transport scolaire pour leurs enfants. Conformément à la délibération du 27/09/2018, la commune a pris à sa charge la part famille du transport scolaire pour les élèves domiciliés dans la commune et scolarisés de la maternelle à la 3<sup>ème</sup> pour l'année 2018/2019. Il convient de rembourser ces deux familles pour le transport 2018/2019

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de rembourser la part famille du transport scolaire s'élevant à 80 euros par enfant pour l'année 2018/2019 à :
  - M. LABRY Eric pour son fils LABRY Boris inscrit en 6<sup>ème</sup> au collège de Brassac
  - Mme MARAN Magali pour sa fille EVVA-MARAN Alice inscrite en 5<sup>ème</sup> au collège de Brassac
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

### Informations et questions diverses

- Mme PONS présente le projet ATP sur l'aménagement de la salle polyvalente. Elle précise qu'une nouvelle réunion est prévue le mercredi 31 juillet à 13 heures et qu'il serait opportun de faire part des remarques du conseil municipal sur ce projet. La commission propose de se réunir la semaine prochaine pour lister les modifications à apporter à ce projet pour la réunion du 31/07.

- M. PISTRE informe conseil sur les points suivants :

- MSAP : la consultation est en cours.
- Bar du foyer de la salle polyvalente : L'Entreprise JULIEN Patrick a été retenue pour un prix de 820,80€ ;
- Le local de la presse est terminé - le bail sera signé au 01/08/2019.
- Les travaux à l'école sont en cours - pose du lino et du film anti UV courant août.
- La peinture du Barbecue de la salle a été réalisée par les jeunes du chantier loisirs en collaboration avec L. MARTINEL.
- La fresque commandée à L. MARTINEL à la salle polyvalente est terminée.
- Un radar pédagogique nous a été prêté par la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, il est installé pour un mois sur la route du Sidobre, il sera ensuite déplacé route de Castres.
- Le goudronnage des chemins est terminé ; il reste le point à temps.
- Le véhicule épave sis rue du suquet a été enlevé, il reste des véhicules à Théronnel, la procédure est en cours.
- Le fourgon OPEL de la mairie nécessite de grosses réparations (changement du turbo) ; Il faudrait envisager de le changer.

- Mme PONS donne lecture du courrier de la mairie FONTRIEU concernant une information sur le permis de recherche de Tungstène.

La séance est levée à 23h15